

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 748

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 7 SEXIES

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« professionnels de santé au sens de la quatrième partie du code de la santé publique »

les mots :

« médecins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise, en cohérence avec l'amendement adopté par la commission des affaires sociales, à centrer l'article 7 *sexies* sur les médecins.